

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MOBIL AQUITAINE 33

Article 1 : Champ d'application

a) Dispositions générales : Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des produits et/ou services proposés par la société MOBIL AQUITAINE 33, société par action simplifiée au capital de 3.000 euros, dont le siège social est sis Parc d'activités Sylvabelle, Rue Anders Celsius – 33470 LE TEICH, identifiée sous le numéro RCS 832350946, numéro TVA intracommunautaire : FR 86832350946, Tél. +33 6 68 12 47 93 (« le Vendeur »), aux consommateurs et particuliers non professionnels (« le Client »), dénommés ensemble « les Parties ». Ces CGV régissent les droits et obligations du Client pour toutes les ventes réalisées au siège social du Vendeur en présence de chacune des Parties, et pour les ventes effectuées à distance via le site internet du Vendeur www.mobil-aquitaine33.com. Elles régissent les ventes de marchandises (« Marchandises ») qui sont principalement les « habitations mobiles » ou « résidences mobiles » ou « mobil-homes » ainsi que tout accessoires et services (« Services ») qui s'y rattachent ; les caractéristiques principales des Marchandises et des Services étant détaillées dans les catalogues, site internet et fiches produits. Toutefois, ces supports annexes n'ont qu'une valeur informative, non-contractuelle, et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur ; le Client étant tenu de se renseigner sur les propriétés et particularités des Marchandises et Services avant toute commande.

Elles font loi à toute vente réalisée entre le Vendeur et le Client, et toute commande emporte de plein droit de la part du Client son adhésion aux présentes CGV, sauf convention spéciale contraire et écrite. Le défaut d'exercice d'un droit prévu par les présentes CGV ne pourra être considéré comme une renonciation à exercer un droit similaire ou tout autre droit prévu par ces CGV à une date ultérieure. La nullité d'une disposition ne portera pas atteinte aux autres stipulations, lesquelles continueront à produire leurs effets entre les Parties.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, renforcée et complétée par le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité de l'ensemble de ses données personnelles en écrivant par courrier adressé au siège social du Vendeur, et en justifiant de son identité.

b) Commandes : Qu'il s'agisse de vente physique ou à distance, il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande, et le cas échéant de signaler toute erreur à réception du devis, et avant même d'en notifier son acceptation au Vendeur. Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions décrites ci-dessus, la commande n'est pas modifiable et ne peut être annulée, hors l'exercice du droit de rétractation en cas de vente à distance ou cas de force majeure. En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur, pour quelque raison que ce soit, hormis les cas d'exercice du droit de rétractation tel qu'indiqué ci-après ou de force majeure, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Article 2 : Formation du contrat

a) Vente physique : La vente est ferme et définitive à la date d'émission de la confirmation de l'acceptation de la commande au Client par le Vendeur, et après encaissement par celui-ci de l'intégralité de l'acompte dû, lequel correspond à 30% du montant total des Marchandises et/ou Services commandés.

b) Vente à distance : L'enregistrement de la commande est réalisé lorsque le Client accepte les présentes CGV en les retournant signées par courrier électronique au Vendeur à l'adresse mobilaquitaine33@gmail.com. La vente n'est alors définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur par courrier électronique, et après encaissement par celui-ci de l'intégralité de l'acompte dû, lequel correspond à 30% du montant total des Marchandises et/ou Services commandés.

Droit de rétractation : Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat de vente dans les conditions susvisées, pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur.

Ce droit de rétractation peut être exercé par courrier électronique adressé à mobilaquitaine33@gmail.com, à l'aide du formulaire de rétractation disponible sur le site internet www.mobil-aquitaine33.com, ou de tout autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant la volonté de se rétracter.

En cas d'exercice du droit de rétractation, le Client n'a pas à justifier de motifs ni à payer de pénalité à fin d'échange ou de remboursement, à condition que les Marchandises soient retournées dans leur parfait état d'origine permettant leur remise sur le marché dans l'état où elles ont été livrées, dans les sept jours suivant la notification au Vendeur de la décision de sa rétractation. Tout retour effectué doit être accompagné de la facture. Les Marchandises endommagées ou incomplètes ne seront pas reprises. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Marchandises et/ ou Services achetés et les frais de livraison sont remboursés ; les frais de retour restant à la charge du Client.

Le remboursement sera effectué dans un délai de quatorze jours à compter de la notification au Vendeur de la décision de rétractation, à condition que le Client ait fourni une preuve d'expédition des Marchandises. A défaut, le remboursement sera effectué le jour de la réception des Marchandises par le Vendeur.

Article 3 : Prix - Conditions de paiement

Les prix au jour de la commande sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC). Ils sont fermes et non révisables pendant la durée de validité du devis. Chaque commande donne lieu à l'établissement d'un devis par le Vendeur, lesquels sont valables pour une durée de trente jours à compter de leur établissement. Sauf accord particulier stipulé sur le devis et accepté par le Vendeur, un acompte correspondant à 30 % du prix total TTC de la commande est exigé lors de la formation du contrat. Un second acompte correspondant à 60 % du prix total TTC de la commande est exigé à réception par le Client du « bon livrable provisoire » adressé par le Vendeur lui confirmant la date exacte de livraison. Le solde est payable au jour de la remise des clefs du mobil-home, formalisée par la remise contre signature d'un « procès-verbal de livraison », ou au jour de la livraison dans le cas d'un achat de mobil-home d'occasion sans prestation d'installation ; étant précisé que dans tous les cas le paiement de la prestation de transport des Marchandises sera exigé 48 heures avant la date de départ du transport. Les règlements par chèque et carte bancaire ne sont pas autorisés. Les paiements effectués par le Client ne sont considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Vendeur.

Article 4 : Livraison – Transport – Transfert des risques

a) Livraison et transport : La prestation de transport effectuée pour le compte du Client par le Vendeur fait l'objet d'une facturation. La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle des Marchandises. Le Client demeure libre d'affréter lui-même les Marchandises par un transporteur de son choix, les frais demeurant à sa charge exclusive. Dans ce cas, la livraison sera réputée effectuée lors de la remise des Marchandises commandées par le Vendeur au transporteur. Le Client ne disposera alors d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des Marchandises transportées.

Les Marchandises et/ou Services commandés par le Client sont livrés et/ou fournis à la date expressément convenue entre les Parties et formalisée dans le devis puis confirmée par le « bon livrable provisoire » ou, dans le cadre exclusif de la vente d'un mobil home neuf à la date arrêtée par le service production du constructeur et communiquée à réception par email au Client par le Vendeur. Dans tous les cas, si la date de livraison est repoussée par la Client, le Vendeur se réserve de droit de facturer le solde de la facture à la date de livraison initialement convenue entre les Parties.

b) Transfert de propriété- Transfert des risques : Le transfert de propriété des Marchandises au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison des Marchandises. Quelle que soit la date de transfert de propriété des Marchandises, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant sera réalisé au moment où le Client prendra physiquement possession des Marchandises, hormis le cas où le Client confie la livraison de ces dernières à un transporteur autre que le Vendeur. Dans ce cas, le transfert des risques au profit du Client a lieu lors de la remise des Marchandises au transporteur. Le Client s'oblige alors à souscrire, avant la livraison, une assurance couvrant les Marchandises à hauteur de leur prix de vente contre toute destruction ou endommagement quelconque.

Un bon de livraison sera signé par le Client, ou un tiers désigné par lui, au jour de la livraison des Marchandises. A cette occasion, le Client s'engage à effectuer un contrôle visuel externe des Marchandises et à déclarer les éventuelles réserves en cas défaut externe sur ledit bon de livraison.

Article 5 : Retard de paiement – Clause pénale

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client, des pénalités de retard seront dues à titre de clause pénale, et cela entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité des sommes dues par le Client. Lesdites pénalités de retard sont fixées à 10 % du montant TTC du prix figurant sur ladite facture, et seront acquises de plein droit

au Vendeur sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter à ce titre à l'encontre du Client.

Article 6 : Garanties

a) Garanties commerciales : Les marchandises visées ci-après lorsqu'elles sont fournies et intégrées par nous à l'habitation mobile neuve, sont contractuellement garanties au profit du Client dans les conditions suivantes : **a.1.** Couverture, isolation et structures (châssis, plancher, ossature en bois, bardage extérieur, charpente), pendant 36 mois à compter du jour de la livraison du mobil-home au Client. **a.2.** Essieux, fermetures extérieures (fenêtres, portes, volets), agencements intérieurs (cloisons, portes, mobilier intégré) réseau d'eau sanitaire et usée, d'électricité et de gaz, pendant 24 mois à compter du jour de la livraison du mobil-home au Client. **a.3.** Climatiseur neuve fournie et installée par nos soins uniquement, pendant 12 mois à compter de l'installation pour l'ensemble des pièces à l'exception du bloc moteur qui est garanti 5 ans à compter de l'installation.

Notre garantie contractuelle est strictement limitée, au choix du Vendeur, au remplacement ou à la réparation gratuite de la marchandise reconnue défectueuse par le Vendeur lui-même, et ce sans indemnité d'aucune sorte.

Afin de faire valoir ses droits au titre de la présente garantie commerciale, le Client devra adresser un courrier recommandé avec accusé de réception au Vendeur dans les délais susvisés, en y joignant impérativement copie de la facture d'achat des marchandises. Les frais de manutention et de transport des marchandises rendus nécessaires pour le remplacement ou la réparation des marchandises susvisées sont à la charge exclusive du Vendeur.

Etant précisé qu'en ce qui concerne les marchandises portant visiblement la marque d'un tiers, comme par exemple les matériels électroménagers (four, plaque de cuisson, hotte aspirante), les équipements sanitaires et le chauffage ainsi que la literie (sommier, matelas), sans que cette liste ne soit exhaustive, notre garantie est limitée à la garantie offerte par le tiers.

Sont exclus de la garantie contractuelle du Vendeur, les dommages causés par la détérioration ou les désordres résultant de l'usure normale des marchandises, de l'inobservation des préconisations d'entretien telles que mentionnées dans le guide d'utilisation remis au Client, d'un usage négligent, imprudent ou abusif, d'une transformation, modification ou réparation non réalisée par le Vendeur, et plus généralement les dommages causés à la suite d'un accident ou d'un sinistre (notamment tempête, explosion, inondation, foudre, incendie, vol...).

Tout évènement portant atteinte aux qualités structurelles ou de fonctionnement de l'un ou plusieurs des éléments visés aux a.1., a.2 et a.3. ci-dessus, qu'il ait donné lieu ou non à réparation, emporte annulation sans préjudice et sans délai de notre garantie commerciale sur les éléments ainsi atteints dans leur structure ou leur fonctionnement.

Toute marchandise vendue séparément à la vente d'un mobil-home est soumise aux seules garanties légales ci-après.

En cas de revente des Marchandises par les Clients, ceux-ci n'ont pas qualité pour modifier la présente garantie contractuelle. En cas de modification pour leur propre compte, les garanties accordées par le Client ne sauraient en aucun cas engager le Vendeur.

b) Garanties légales : Indépendamment des garanties commerciales pouvant éventuellement couvrir les Marchandises, le Vendeur garantit le Client contre tout défaut de conformité ou vice caché, provenant d'un défaut de réalisation des Services commandés ou des Marchandises livrées.

Le Client bénéficie ainsi de la garantie légale de conformité, prévue aux articles L.217-4 à L.217-14 du code de la consommation, pendant un délai de deux ans à compter de la livraison des Marchandises. Conformément aux dispositions légales, le Client pourra choisir entre la réparation ou le remplacement de la Marchandise, sous réserve des conditions de coût prévues à l'article L. 217-9 du code de la consommation, et sera dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité de la Marchandise pendant un délai de vingt-quatre mois suivant la délivrance de celle-ci, délai ramené à six mois pour les marchandises d'occasion.

Il bénéficie en outre de la garantie contre les vices cachés visées par les articles 1641 à 1649 du code civil. Le Client dispose d'un délai de deux ans à compter de la découverte du vice caché pour intenter une action sur ce fondement ; étant précisé qu'il pourra choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

En cas de mise en œuvre de l'une des garanties légales par le Client dans le cadre de la réalisation d'une prestation de Services seulement, le Vendeur remboursera ou rectifiera les Services jugés défectueux dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut ou du vice. Au cas d'espèce, lorsque le produit installé aura été acquis par le Client auprès d'un tiers, le Vendeur ne garantira en aucun cas le défaut de conformité ou les vices cachés dudit produit installé.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur par écrit de la non-conformité des Marchandises ou des Services dans les délais susvisés.

Le cas échéant, les remboursements des Marchandises jugées non-conformes ou défectueuses seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation abusive ou anormale, de négligence, de transformation, ou défaut d'entretien de la part du Client, et en cas d'utilisation contraire aux indications mentionnées dans la notice de Marchandise, de même qu'en cas d'usure normale des Marchandises, d'accident ou de force majeure.

Article 7 : Réserve de propriété

Le Vendeur se réserve la propriété des Marchandises jusqu'au paiement complet et effectif du prix. Tout acompte versé par le Client restera acquis au Vendeur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au bénéfice du Client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des Marchandises vendus ainsi que des dommages qu'elles pourraient occasionner. Le Client s'oblige, en conséquence, à faire assurer à ses frais, les Marchandises, au profit du Vendeur, par une assurance ad hoc, jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à ce dernier lors de la livraison. A défaut, le Vendeur serait en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

Le Client s'engage au titre de la présente, jusqu'au complet paiement du prix, à ne pas transformer ni incorporer lesdites Marchandises, ni à les revendre ou les mettre en gage, sauf accord écrit préalable et expresse du Vendeur.

Article 8 : Droit applicable - Litige

Les présentes CVG sont rédigées en français, et sont soumises au Droit français.

Tous les litiges relatifs aux opérations conclues en application des présentes CVG concernant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut recourir en tout état de cause à la médiation auprès du Médiateur de la République et notamment auprès du Délégué du Médiateur de Bordeaux (art. L.612-1 code de la consommation), ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends en cas de contestation.

Article 9 : Force majeure – Imprévision

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil.

Les Parties déclarent expressément renoncer à l'application des dispositions de l'article 1195 du code civil relatif à l'imprévision.

Article 10 : Notifications

Toutes notifications réalisées au titre des présentes CVG sont réputées faites valablement pour autant qu'elles sont adressées au siège social du Vendeur tel que stipulé à l'article 1, ou à l'adresse électronique suivante mobilaquitaine33@gmail.com sous réserve d'un accusé écrit dans un délai de 48h par le Vendeur.

Je déclare avoir lu les présentes CGV et les accepter préalablement à l'achat de Marchandises et/ou Services.
Signature :